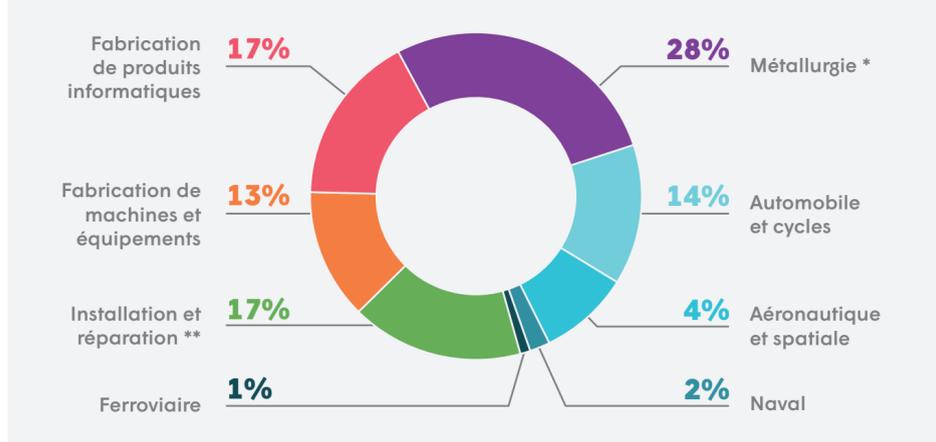


La branche métallurgie

De quoi s'agit-il ?

La métallurgie recouvre **un large spectre d'activités industrielles** : l'extraction et la transformation du minerai brut en métal, l'élaboration de produits finis et semi-finis pour divers secteurs, la fabrication de machines et d'équipements pour l'industrie, la fabrication de composants électriques et électroniques...

Avec les nouvelles technologies, **le secteur se transforme et s'adapte.**



* Forge, coutellerie, fonderie, usinage, traitement des métaux, etc.

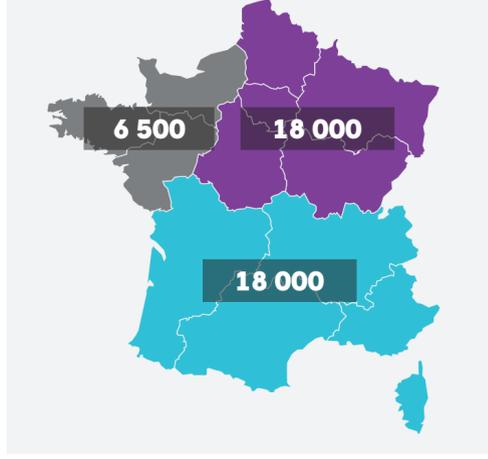
** Dont fabrication d'instruments à usage médical, joaillerie, instruments de musique.

Quel est le poids de la branche ?



Les entreprises < 50 salariés

- Représentent **90%** des entreprises de la branche
- Un potentiel de **200 000 à 300 000** salariés susceptibles de souscrire à l'offre labellisée



Les dates clés

Avant appel d'offres

- Avant 2016** : Relations historiques entre la branche métallurgie et l'équipe des influences professionnelles.
- Juin 2016** : Lancement de la négociation pour une convention collective unifiée au niveau national par les partenaires sociaux de la branche.
- Janvier 2019** : **Accompagnement par la direction des CCN** des partenaires sociaux sur des points juridiques et techniques.
- Novembre 2020** : Rencontre des **dirigeants de l'UIMM*** et du **Groupe VYV**.

* Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

Appel d'offres

- Décembre 2020** : Réception du **cahier des charges** (complexité et échéance courte).
- Février à avril 2021** : **Remise de la proposition** du Groupe VYV et de 3 réponses complémentaires suite à échange avec les Conseils.
- Mai 2021** : **Audition**, suivie d'échanges complémentaires.
- Septembre 2021** : Officialisation et participation pour le Groupe VYV à la **phase de convergence des offres santé et prévoyance**, aux côtés de Malakoff-Humanis, Apicil-Aesio et Ocirp (pour la partie rente).

Labellisation

- Signature prévue fin janvier 2022** : **Labellisation** d'Harmonie Mutuelle en santé et Mufex en prévoyance.

La labellisation de la métallurgie

Le dispositif de labellisation permet aux entreprises choisissant l'offre proposée par les organismes de protection sociale :

- d'avoir des tarifs préférentiels,
- de garantir le respect des minimas conventionnels.

Notre valeur ajoutée

La confiance accordée

Résultat du travail au long cours de l'équipe des influences professionnelles avec les 5 organisations salariales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO), des UIMM* régionales et la Fédération Française de la Distribution des Métaux (FFDM).

Une mobilisation de tout un réseau d'experts

Équipe de la DDCG et directions juridiques, techniques, commerciales, distribution et action sociale...

Une réelle expérience

Dans le pilotage des branches professionnelles.

La qualité et la pertinence

Du dossier rendu et de l'audition.

Une collaboration réussie

Avec les deux cabinets conseils.

Les atouts des offres santé et prévoyance



- ✓ Un maintien de taux : minimum de 3 ans en prévoyance et de 2 ans en santé
- ✓ Des tarifs santé adaptés par région
- ✓ Un large choix de niveaux de régimes santé et de structures de cotisation
- ✓ Un régime prévoyance reprenant les risques en cours, avec possibilité d'options pour améliorer la couverture
- ✓ Un pilotage des régimes pour s'assurer de leur attractivité